

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 21 janvier 2016

Publié le 29 janvier 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
M. Jean-Patrick MASSON	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	M. François HELIE pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Soutien aux clubs sportifs professionnels pour la saison 2015-2016 - JDA Dijon Basket - Dijon Football Côte d'Or (DFCO) - Dijon Bourgogne Handball (DBHB) - Cercle Dijon Bourgogne (CDB) - Stade Dijonnais - Subventions pour missions d'intérêt général - Prestations de services

La Communauté Urbaine du Grand Dijon a décidé, conformément aux prescriptions de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 reprises dans le Code du sport, d'apporter son concours financier depuis 2005 au Dijon Football Côte d'Or (DFCO) et à la JDA Dijon Basket, depuis 2009 au Dijon Bourgogne Handball (DBHB) et, depuis 2012, au Cercle Dijon Bourgogne (CDB) et au Stade Dijonnais.

Il est proposé pour cette saison de poursuivre les partenariats avec ces mêmes clubs.

A travers ce concours financier, le Grand Dijon, dans le cadre de ses compétences et actions, souhaite :

- développer son attractivité et la diffusion de son image par l'insertion du logo sur l'ensemble des supports de communication des clubs sportifs ;
- acheter des places pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires d'assister aux matchs à domicile ;
- acheter des places pour la gestion des relations publiques des représentants élus de la collectivité ;
- confier aux clubs la réalisation de missions d'intérêt général au profit de toutes les communes, moyennant le versement de subventions.

Le soutien du Grand Dijon pour la saison 2015-2016 se répartira entre :

- l'achat de prestations de services aux clubs (logo et places) dans le cadre de l'article 35-II-8 du code des marchés publics ;
- le versement d'une subvention pour la réalisation des missions d'intérêt général qu'il convient de préciser par convention avec chaque club.

L'aide du Grand Dijon s'élèvera ainsi :

	DFCO (SASP)	JDA (SASP)	DBHB (SASP)	CDB (SAS)	Stade Dijonnais (SASP)
Missions d'intérêt général (MIG)	635 000,00 €	257 000,00 €	476 000,00 €	256 000,00 €	92 000,00 €
Prestations de service *	267 000,00 €	560 000,00 €	124 000,00 €	44 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	902 000,00 €	817 000,00 €	600 000,00 €	300 000,00 €	122 000,00 €

* (montants TTC)

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP Dijon Football Côte d'Or portant l'octroi d'une subvention de 635 000 euros pour la saison 2015-2016 ;

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP JDA Dijon Basket portant l'octroi d'une subvention de 257 000 euros pour la saison 2015-2016, dont un acompte de 150 000 euros accordé par le Conseil de Communauté le 8 octobre 2015 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP Dijon Bourgogne Handball portant l'octroi d'une subvention de 476 000 euros pour la saison 2015-2016 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SAS Cercle Dijon Bourgogne portant l'octroi d'une subvention de 256 000 euros pour la saison 2015-2016 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SASP Stade Dijonnais portant l'octroi d'une subvention de 92 000 euros pour la saison 2015-2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'approuver et d'autoriser** Monsieur le Président à signer les marchés publics d'achats de prestations de services;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget primitif 2016.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 18 PROCURATIONS